

2023-11.09.04

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 080-200070969-20230911-2023_1109_04-DE

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Membres

du Bureau CommunautaireTitulaires: 27Membres présents: 19Membres représentés: 1

Votants : 20
Date de la convocation
05 septembre 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE SEPTEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué tégalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

• Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia,
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel,
CHANTRELLE Brice, LEROY Jean-Maurice

• Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs DELANAUD Stéphane, MAROTTE Philippe, CAPELLE Hubert, DUTILLEUX Olivier, LEVASSEUR Roger, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier

Etaient représentés les Conseillers Communautaires :

M. Durand Pierre (pouvoir à Mme PATRICE-BOURDELLE)

Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, RIHET Anne, PERONNET Fabienne Messieurs DURAND Pierre, TOURNIQUET Gautier, VERONT Fabrice, WABLE Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel

OBJET : MAPA ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE POUR TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapport de M. Francis MOURIER, Vice-Président Eau Assainissement GEMAPi

La Communauté de Communes Avre Luce Noye a lancé une consultation en procédure adaptée afin de sélectionner une entreprise pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

L'annonce a été publiée sur la plateforme de dématérialisation <u>www.marchéspublics596280.fr</u> le 12 Juillet 2023 et diffusé sur le BOAMP. La date limite de remise des offres était fixée au 21 Août 2023 à 12h00. 5 offres ont été remises dans les temps et admises.

Le règlement de la consultation stipule que les offres seront jugées selon les critères suivants :

	CRITERES	PONDERATION 45 pts	
1	prix		
2	valeur technique	55 pts	

critères	1 297 167,48	SADE CGTH 1 268 068,00 €	SAUR 2007650,34 €	SEP/Ballestra 1 861 651,00	1 990 150,75
N°1 : prix en € HT					
Note critère prix	43,99	45,00	28,66	30,65	28,67
N°2 : valeur technique					
Note valeur technique	53,00	55,00	51,00	52,00	53,00
Note générale	96,99	100,00	79,66	82,65	81,67
Classement général	2ème	1er	5ème	3ème	4ème

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID: 080-200070969-20230911-2023_1109_04-DE

Considérant les critères de choix retenus et le résultat de l'analyse : l'offre de l'entreprise SADE CGTH apparait comme étant l'offre la plus économiquement avantageuse.

Sous réserve des avis favorables des conseils d'exploitation RASPE et RASPA des 13 et 14 septembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention M. Capelle), le Bureau Communautaire :

- Décide d'attribuer le Mapa accord cadre à bons de commande pour travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement à SADE CGTH, pour un montant de 1 268 068€ HT conformément aux dispositions contractuelles ci-jointes,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement à signer les pièces du marché et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 21.109123

Affiché le . 25/09/23

Fait et délibéré, le 11 septembre 2023 à Ailly sur Noye ommune

e Président,

TE